



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2013/03/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 13 MARS 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	41

DATE DE LA CONVOCATION

1 mars 2013

L'an deux mille treize, le 13 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune de Masbaraud-Mérignat sur la convocation en date du 1 mars 2013, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, DUGUAY, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, TIXIER, RIGAUD, MEYER, MERLYNCK.

MMES SPRINGER, POUGET CHAUVAT, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC.

Suppléants : MME COUCAUD,
MM AGUIRRE, VIREVIALLE.

Excusés : MMES JOUANNETAUD, CAPS, COULAUD.
MM PETIT-COULAUD, PEROT

OBJET : Gratification accordée à un stagiaire pour la réalisation d'un guide de découverte sur le sentier « Histoire et Patrimoine »

Le Président rappelle que le sentier de randonnée d'intérêt communautaire « Histoire et Patrimoine » est situé sur les communes de Montboucher, Saint-Amand-Jartoudeix, Saint-Pierre-Chérignat et Sauviat-sur-Vige.

Créé en 2010, il est pourvu d'un balisage pédestre et VTT (+ équestre prévu en 2013), de panneaux de départ, de flèches directionnelles et d'un dépliant topoguide.

Sur ses 26,6 km, un grand nombre d'éléments patrimoniaux sont présents sur et autour du parcours :

- Patrimoine naturel et paysager surtout marqué par le site Natura 2000 de la forêt d'Espagne aux particularités géologiques, floristiques et faunistiques singulières ;
- Patrimoine historique très diversifié, avec de nombreux vestiges de l'occupation humaine de toutes les époques : préhistoire, gallo-romaine, médiévale, moderne et contemporaine.

A noter qu'une variante scinde le parcours en deux boucles de 13,3 et 18,1 km, ce qui permet de proposer trois parcours différents et donc de s'adapter à des publics variés.

Afin de faire découvrir l'histoire de ce patrimoine, pas toujours visible, le Président propose d'équiper ce sentier d'un guide de découverte (livret) associé à des plots numérotés (implantés sur site) tel que cela a été déjà réalisé sur les sentiers communautaires du bois des bœufs et du GR de Pays des cascades, landes et tourbières.

Les objectifs sont de valoriser les richesses patrimoniales existantes, de développer l'attractivité touristique et la fréquentation du sentier, de concevoir un outil d'information à caractère culturel et d'améliorer les connaissances patrimoniales sur le secteur ouest du territoire.

Pour ce faire, il propose d'accueillir un stagiaire de niveau Master pendant une durée de 6 mois afin de réaliser les missions suivantes :

- Recherche bibliographique approfondie pour compléter la liste des éléments attestant de la présence humaine aux différentes périodes historiques, récolter des informations sur ces éléments, retracer l'histoire du secteur concerné ;
- Identification des points d'intérêt à valoriser ;
- Identification de la localisation des plots et leur nombre ;
- Rédaction du contenu d'un guide de découverte thématique ;
- Estimation financière du projet et recherche de financements.

Considérant l'intérêt du travail à réaliser, le Président propose de gratifier ce stagiaire d'une indemnité à hauteur de 30% du SMIC.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser une gratification à hauteur de 30% du SMIC à un stagiaire sur une durée de 6 mois pour la réalisation d'un guide de découverte sur le sentier « Histoire et Patrimoine »
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 13 mars 2013

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Claude MICHAUD